



BUREAU EXÉCUTIF
Réunion du 9 février 2022

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence) ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente ; Marc **TILLY**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur technique national ; Ludivine **DESMONTS-MORNET**, Directrice Communication et Marketing ; Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Activités Sportives ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire.

Excusés

Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence).

Ordre du jour

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 JANVIER 2022	3
III. INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1. Statistiques	3
2. Événements	4
3. CNOSF/COJO	6
4. Activité fédérale	6
5. Assemblées générales régionales	7
6. Congrès fédéral	7
7. LNC	7
8. Bureau Exécutif et CNPR	7
9. Point Ressources Humaines	7 8
10. Point numérique	8
IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL	10
1. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	10
2. Directeur technique national	12
V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	14
VI. COMMISSIONS	20
1. BMX	20
2. VTT	21 22
3. Piste	23
4. Route	26
5. Jeunesse	26
VII. FINANCES	27
VIII. POINT PARIS 2024	29
IX. ÉPREUVES OFFICIELLES	29 30
X. QUESTIONS DIVERSES	31

La séance est ouverte à 8 heures 30

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il annonce que Cathy MONCASSIN ne pourra assister à la séance, car elle participe au Saudi Tour 2022 en tant que conductrice. C'est la première fois qu'une femme occupe une telle fonction lors d'une course professionnelle. Il se réjouit de cette avancée.

Xavier JAN est également excusé. Quant à Gilles DA COSTA, il participera au Bureau Exécutif à distance.

Il fait part des décès de René GASQUET, ancien président du Comité départemental de Lot-et-Garonne, et de Bernard QUILFEN, ancien coureur professionnel de renom.

Le Bureau Exécutif adresse toutes ses condoléances aux familles endeuillées et s'associe à leur peine.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 JANVIER 2022

Le procès-verbal de la réunion du Bureau Exécutif du 6 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY déclare que le nombre de licenciés s'élève à 82 136 licenciés au 31 janvier 2022, soit 10 565 licenciés de plus par rapport au 31 janvier 2021 (+14,76 %).

Les territoires métropolitains sont en hausse (+15,61 %), excepté la Corse qui est pour l'heure en retrait (-12 %). Du fait d'une situation sanitaire plus tendue, les territoires ultramarins connaissent une baisse de 8,09 %.

À noter la très belle situation de certains comités par rapport aux données finales annuelles du 30 septembre 2021 :

- Bretagne : 92,58 % ;
- Centre — Val de Loire : 89,17 % ;
- Pays de la Loire : 89,41 %.

Les effectifs féminins s'établissent à 9 760 licenciées, représentant ainsi 11,88 % des effectifs totaux, soit une progression de 16 % par rapport au 31 janvier 2021.

Toutes les disciplines sont en augmentation :

- Cyclisme dit traditionnel : +13,73 % ;
- VTT : +17,19 % ;
- BMX : +14,09 % ;

- autres disciplines : +78,50 %.

Il en est de même pour les catégories de licences :

- Compétition : +15,72 % ;
- Apprentissage-Bien-être : +17,74 % ;
- Loisirs-Performance : +9,34 % ;
- Staff : +9,45 % ;
- Staff Pro : +3,64 %.

Trois catégories de licences sont en progression par rapport au 30 septembre 2021 : les Élités professionnels (+8 %) ; les arbitres National Élités (+1 %) et les Staffs Pro direction (+ 3 %).

S'agissant des effectifs jeunes (-18 ans), la Fédération compte 6 002 licenciés de plus qu'au 31 janvier 2021. Pour autant, il importe d'être attentif à leur évolution, afin que leur nombre final soit équivalent à celui de l'année 2021.

Au regard de la situation sanitaire qui semble s'améliorer, il serait pertinent de mettre en œuvre une communication de relance à destination de la catégorie Loisirs-Performance qui comptait 10 629 licenciés au 31 janvier 2022 (versus 14 399 licenciés au 30 septembre 2021).

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences validées s'établit à 85 726 le 8 février 2022 et que celui des demandes en cours de traitement par les clubs s'élève à 9 351. Quant à Cicleweb, il compte un total de 89 424 licences. Ces Chiffres sont équivalents à ceux de 2020, et nettement supérieurs à ceux de 2021.

À noter que le nombre de clubs est en léger recul. Ainsi, la perte s'établit à 112 clubs par rapport à la saison précédente, et à 257 clubs par rapport à 2020 (avant la crise sanitaire). Or, ces départs provoquent une perte d'environ 2 500 licenciés pour la FFC.

Commenté [CP1]: À confirmer.

Yannick POUÉY suggère de mener une réflexion sur le départ de ces clubs afin d'appréhender leurs raisons et de mettre en place des actions *ad hoc*. Au surcroît, il serait intéressant de déterminer les disciplines les plus affectées par cette situation.

Le Président propose qu'un courrier accompagné de la liste de ces clubs soit envoyé aux présidents des Comités régionaux afin qu'ils invitent les Comités départementaux à prendre contact avec les clubs pour connaître les raisons du non-renouvellement de leur affiliation. Il conviendra ensuite de mener une action visant à sensibiliser ces clubs au fédéralisme.

En parallèle, la Fédération se rapprochera également des licenciés de ces clubs au travers d'une communication explicitant les avantages d'une prise de licence fédérale.

2. Événements

Le Président salue les bonnes performances réalisées par les athlètes lors des Championnats du monde de Cyclo-cross, notamment celles de Clément VENTURINI. Les résultats obtenus lors desdits championnats sont particulièrement encourageants.

Le début de la saison Route a été marqué par l'excellente Étoile de Bessèges : Bryan COQUARD et Benjamin THOMAS ayant chacun remporté une étape.

En dépit de conditions météorologiques assez difficiles et d'un contexte épidémique encore tendu, le Championnat de France de Cyclo-cross a pu avoir lieu à Liévin. Pour faire suite à cette manifestation et en prévision des Championnats du monde de Cyclo-cross de 2025, une rencontre sera organisée en mars 2022 avec toutes les collectivités territoriales concernées, Sylvain DUPLOYER et le Président de la FFC. Lors de cette rencontre, seront évoqués les différents sujets afférents, tels que le financement, le parcours, etc.

La Coupe du Monde de Cyclo-cross qui s'est tenue à Flamanville a rencontré un véritable succès. Le Président se joint aux membres du Bureau Exécutif pour féliciter et remercier l'organisateur de la qualité de cet événement.

S'agissant des Jeux olympiques [et paralympiques de Paris 2024](#), une réunion s'est tenue le 19 janvier 2022 avec David LAPPARTIENT (UCI), Yann LE MOENNER (ASO) et les équipes fédérales afin de sceller les bases du groupement qui répondra aux trois appels d'offres du COJO [\(vélodrome avec le BMX Racing et la piste relatif aux ensembles A et B, Elancourt avec le VTT relatif à l'ensemble A et enfin Paris centre avec la route relatif aux ensembles A et B\)](#). Pour rappel, le projet s'articule autour de trois niveaux d'engagement :

- la justification du coût de l'organisation des différents lots [\(opérations évènementielles - ensemble A et/ou compétition sportive – ensemble B\)](#) ;
- la masse salariale consacrée par les différentes entités du groupement et prise en charge par le COJO ;
- la définition en amont de la marge du groupement.

La participation de la Fédération à l'organisation de ces Jeux olympiques représente un enjeu essentiel, et il importe que les équipes fédérales aient pleinement conscience des objectifs qui doivent les guider, à savoir :

- leur présence sur cet événement mondial ;
- l'image de la Fédération sur le plan évènementiel ;
- la relation avec des partenaires majeurs (ASO et UCI).

Il est primordial que toutes les fonctions dévolues à l'organisation des Jeux olympiques agissent de concert et que les équipes se sentent entièrement impliquées dans la dynamique de cet événement hors normes. La cohésion entre les différents services et le Bureau Exécutif sera un élément fondamental : certes, cet événement requerra un travail considérable de la part de toutes et tous, mais l'enjeu, tant individuel que collectif sera extrêmement positif. Toutefois, il sera nécessaire de soulager les équipes sur certaines tâches opérationnelles.

Le Président remercie Ludivine DESMONTS-MORNET et Patrick CLUZAUD pour leur travail concernant le dossier relatif à la candidature de la Fédération et du département de la Haute-Savoie pour l'organisation des Championnats du monde 2027. Il adresse également tous ses remerciements au Bureau Exécutif et aux athlètes pour leur précieuse mobilisation lors de l'officialisation de cette candidature le 5 février 2022.

Auparavant, une rencontre importante avait eu lieu avec Michel CADOT, Délégué interministériel aux grands événements sportifs, et Frédéric SANNAUR, Directeur général de l'ANS qui a, entre autre permis que le Président Macron manifeste son soutien par le biais d'une vidéo. Il est indéniable que ces différents soutiens à la

candidature de la FFC témoignent du savoir-faire et du professionnalisme de ses équipes. L'attribution officielle de l'UCI aura lieu au mois de septembre.

3. CNOSF/COJO

Le Président relate le Conseil d'administration du CNOSF qui a très largement évoqué le sujet du Pass Sport, dispositif qui a été prolongé jusqu'au 28 février 2022. En conséquence, il importe de relancer les clubs sur ce sujet.

Quant au Projet de loi, les amendements déposés au Sénat n'ont pas trouvé d'accord au sein de la Commission mixte paritaire. La lecture finale du projet par l'Assemblée nationale devrait avoir lieu le 21 février.

4. Activité fédérale

Le Président informe de la rencontre avec Gras Savoye lors de laquelle les dossiers techniques et les projets relatifs à la sécurité et à la mobilité ont été évoqués.

Les échanges concernant la reconduction du partenariat avec Skoda se poursuivent.

Le 28 janvier a eu lieu une réunion avec la DIJOP (La Délégation interministérielle aux Jeux olympiques et paralympiques), la région Île-de-France, le département des Yvelines, et l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines au sujet du financement de l'acquisition des locaux de Trappes. Les lettres d'intention relatives aux financements publics devraient parvenir au Siège fédéral dans les prochains jours, financements qui seront présentés lors de l'Assemblée générale de la Fédération le 27 février 2022.

Le 3 février, le Président a eu un rendez-vous avec Maximin BESSI (Vélopolis) lors duquel plusieurs sujets ont été abordés sur une meilleure collaboration entre les différentes entités.

Éric JACOTÉ déclare avoir représenté la Fédération le 18 janvier durant une table ronde organisée par le Sénat au sujet de la problématique du partage des espaces naturels avec les activités de chasse.

Le Président souligne que ce sujet demeure particulièrement délicat.

Yannick POUÉY aborde la question du passe vaccinal et fait savoir que certains organisateurs d'épreuves se plaignent que ledit passe soit obligatoire pour les bénévoles et les dirigeants dans le cadre des événements. Il tient à rappeler que si la vaccination relève entièrement de la liberté individuelle, la Fédération ne saurait déroger aux règles émises par le Gouvernement pour une minorité de personnes ne souhaitant pas se faire vacciner. Le maintien de l'activité fédérale demeure primordial et la FFC n'entend pas revenir sur le système en vigueur pour des considérations personnelles très minoritaires.

5. Assemblées générales régionales

Marc TILLY explique que l'Assemblée générale de l'Occitanie qui a eu lieu en visioconférence s'est très bien déroulée.

Éric JACOTÉ relate l'Assemblée générale de la Bourgogne–Franche-Comté qui s'est tenue le 15 janvier 2022. Cette séance s'est également parfaitement bien déroulée.

Le Président déclare que Marie-Françoise POTEREAU assistera à l'Assemblée générale de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui aura lieu le samedi 12 février en visioconférence.

Quant à l'Assemblée générale du Grand Est, sa date devrait être connue dans les prochains jours.

6. Congrès fédéral

Yannick POUÉY invite les différents animateurs des ateliers thématiques à lui communiquer ainsi qu'à Magali Della Schiava le nom des personnes qui interviendront dans le cadre desdits ateliers. Par ailleurs, il conviendrait que tous les animateurs et intervenants envoient leur présentation au service de communication afin que les équipes de Ludivine DESMONTS-MORNET s'assurent que les normes relatives à la charte graphique soient respectées. Il ne s'agit aucunement de contrôler le contenu, mais uniquement la forme des documents afférents pour une parfaite cohérence fédérale.

Le Président rappelle la très belle dynamique qui a prévalu lors du dernier Congrès en présentiel qui s'est tenu en 2020. Pour renouveler ce succès, il engage les membres du Bureau Exécutif ainsi que les équipes fédérales présentes à échanger le plus possible avec les congressistes.

7. LNC

Le Président annonce que la Ligue a mis en œuvre un groupe de réflexion sur la multiplication des projets d'équipes et d'organisation vers le monde professionnel dont le calendrier des épreuves est de plus en plus tendu.

La Fédération prendra part à ce groupe de réflexion au travers de la présence de Marc TILLY et d'un technicien de la DTN.

8. Bureau Exécutif et CNPR

Le Président déclare que le calendrier des réunions fédérales a été modifié afin que le Bureau Exécutif et le CNPR du mois de novembre puissent se tenir à Aigle, au Siège de l'UCI en présence de David LAPPARTIENT. Le Bureau Exécutif aura lieu le 24 novembre, et sera suivi le lendemain par le CNPR.

9. Point Ressources Humaines

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif fédéral s'élève à 54,21 ETP au 31 janvier 2022, soit 56 salariés physiques. À cet effectif s'ajoutent dix personnes en CDD de remplacement alternant, soit 64 salariés au total.

Une mission de recrutement a été lancée pour le poste de chef de projet « Nouveau cycle ». Il s'agira du premier CDD à objet défini, contrat pour lequel le CSE a donné son accord. Des entretiens sont en cours pour le recrutement d'un poste d'adjoint coordinateur VTT. Enfin, un poste de magasinier sera à pourvoir en raison d'un départ en retraite qui interviendra le 31 mars 2022.

Pour rappel, le Gouvernement a annoncé la fin des mesures obligatoires relatives aux trois jours de télétravail. Par voie de conséquence, les textes en vigueur sont ceux qui prévalaient avant l'application desdites mesures.

10. Point numérique

Fabien RAFFOUX aborde la refonte du système d'engagement et propose la mise en place du processus suivant :

Généralisation du paiement par carte bancaire — l'utilisation des webcomptes sera maintenue, mais les paiements par carte bancaire seront également acceptés pour chaque épreuve. Cette possibilité sera paramétrable dans le dossier d'organisation d'épreuve par les comités et sur demande des organisateurs.

Le fonctionnement serait basé sur l'utilisation actuelle des webcomptes : le paiement par carte bancaire alimente un webcompte central fédéral permettant l'utilisation des processus financiers existants (refacturation des engagements entre les comités et la Fédération). Il sera également possible de réalimenter les webcomptes par carte bancaire. À noter que les paiements et les remboursements par carte bancaire ont un coût.

Règles d'engagement et de désengagement — pour rappel, deux systèmes coexistent :

- MAJ : engagement et désengagement sans limites dans la période d'ouverture du système et dans le respect des quotas de participants ;
- MAJ Épreuve : engagement libre, mais désengagement possible uniquement par l'organisateur sur demande et justification. Ce système utilise le paiement par carte bancaire qui a un coût, tant pour la procédure de paiement que pour la procédure de remboursement.

Deux solutions sont énoncées :

- uniformiser le fonctionnement sur celui des cartes bancaires : seuls les désengagements justifiés et acceptés par l'organisateur ou la région seraient pris en compte (les règles afférentes devront être clairement définies) ;
- permettre les désengagements comme dans MAJ, mais avec une pénalité.

Ces règles ne s'appliqueraient qu'aux clubs et aux structures.

Yannick POUHEY suggère que les désengagements ne soient pas autorisés dans le cadre d'un paiement par carte bancaire et que cela soit clairement mentionné lors de l'engagement.

Le Président fait valoir qu'il conviendrait d'aborder ce sujet lors du prochain CNPR afin de recueillir l'avis de ses membres.

Fabien RAFFOUX poursuit avec le processus d'ouverture des engagements aux individuels et aux étrangers.

Il est proposé que ladite ouverture soit basée sur le paramétrage du dossier d'organisation, c'est-à-dire sur demande de l'organisateur avec un paramétrage effectué par la région. Par ailleurs, il conviendrait de limiter les besoins d'engagement sur place lorsque cela est possible tout en intégrant directement la participation dans Cicleweb (création de la licence étrangère en amont pour faciliter la gestion des résultats).

Le Président note qu'il s'agit d'une évolution pertinente. Pour autant, il importe d'explicitement clairement que cela ne signifie aucunement que les coureurs pourront s'engager sans l'autorisation du club.

Fabien RAFFOUX souligne que pour les étrangers la validation de la licence UCI se fera directement par DATARIDE et que l'autorisation de courir se fera dans Cicleweb. Par ailleurs, les accords transfrontaliers devront être étudiés pour qualifier la possibilité de mise en place (épreuves régionales limitées à des fédérations par un paramètre dans le système). Quant au paiement, il se ferait directement par carte bancaire.

S'agissant des individuels, le nouveau processus permettra aux licenciés en club ou individuel de s'engager en autonomie sur des épreuves. Le club, au travers de son espace, conservera la vision des engagements de ses membres et pourra ainsi les autoriser ou les interdire. De plus, la période d'engagement sera réduite pour donner la priorité aux clubs.

Yannick POUHEY confirme que l'accord du club est fondamental l'engagement et le paiement de celui-ci par les licenciés.

Le Président ajoute que cette proposition est en accord avec les axes de la communication fédérale en direction des clubs, lesquels doivent en effet être les seuls à décider des engagements individuels.

Fabien RAFFOUX explicite que pour les non-licenciés, le processus leur permettra de souscrire en ligne à l'engagement et à la carte à la journée à l'issue de la période d'engagement des clubs et des licenciés.

Le Président juge que la prise en compte des règlements par carte bancaire est une mesure positive. Pour autant, il importe de mener en amont une réflexion concernant les flux financiers entre les Comités régionaux, les clubs et la Fédération.

Fabien RAFFOUX confirme qu'il étudiera les différentes solutions techniques possibles avant la tenue du prochain CNPR.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER aborde le sujet des Maisons Sport Santé, dont les missions, qui diffèrent complètement de celles des centres médicaux, sont les suivantes :

- accueillir, informer, sensibiliser, évaluer et orienter les bénéficiaires vers une activité physique ;
- Coordonner les réseaux santé et sports.

La Fédération qui a obtenu le label Maison Sport Santé en 2020 a bénéficié d'une subvention de 30 000 euros pour la mise en place d'une telle activité pour 2021. Or, en raison de l'épidémie et de la mise en place du vaccinodrome, tous les espaces qui avaient été initialement fléchés pour l'installation de la Maison Sport Santé ont été occupés.

Aujourd'hui, il est proposé d'installer temporairement la Maison Sport Santé dans l'ancien accueil de la FFC qui présente plusieurs avantages pratiques (toilettes à proximité et vestiaires au niveau inférieur), qui est facilement aménageable et très visible.

Cet espace sera équipé d'un bureau, de matériel d'évaluation et d'activité physique de base, d'un grand écran, de supports de communication, d'un paravent et de trois kinobikes. La structure du bâtiment ne sera en aucun cas modifiée ou affectée par cette installation temporaire.

Le Président met aux voix la proposition d'Éric MEINADIER d'installer la Maison Sport Santé dans l'ancien accueil de la FFC.

L'établissement de la Maison Sport Santé dans l'ancien accueil de la FFC est validé à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Le Président spécifie qu'il importe d'envoyer un courrier à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et à Vélopolis les informant de cette décision.

Éric MEINADIER confirme qu'un courrier sera envoyé avant l'installation de la Maison Sport Santé.

Christophe XHONNEUX ajoute qu'il conviendra également d'évoquer dans ces courriers les modalités d'accueil.

Le Président souligne en effet l'importance de traiter ce sujet dans les meilleurs délais.

Éric MEINADIER poursuit en indiquant qu'il est proposé d'appeler ce projet « Maison Sport Santé de la FFC ».

Le Président soumet au vote la proposition d'appellation « Maison Sport Santé de la FFC ».

L'appellation « Maison Sport Santé de la FFC » est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Éric MEINADIER évoque ensuite le suivi médical et kinésithérapeute des collectifs Équipes de France.

Pour rappel, le travail effectif des médecins encadrant les collectifs France en dehors des déplacements est le suivant :

- suivi des athlètes ;
- orientation et mise en réseau ;
- communication avec les médecins référents et spécialistes ;
- réalisation des bilans réguliers avec les entraîneurs et managers de filières.

Quant au travail des kinésithérapeutes de filière encadrant les collectifs France en dehors des déplacements, il est le suivant :

- organisation et planification des stratégies kinésithérapiques en lien avec les médecins ;
- coordination des kinésithérapeutes intervenant sur les compétitions ;
- mise en œuvre de la logistique (nutrition, matériel médical et kinésithérapeute).

Par ailleurs, Florian ROUSSEAU, Directeur du programme olympique, a émis une demande claire concernant un suivi médical rapproché des athlètes olympiques comprenant :

- un suivi rapproché des cyclistes en collaboration avec les entraîneurs, les managers, les préparateurs physiques et nutritionnistes ;
- la mise en place de stratégies liées au suivi nutritionnel, la gestion de la récupération et de la fatigue, la prévention des blessures, les protocoles Hypoxie et la gestion des contraintes spécifiques.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place des staffs médicaux avec les médecins et kinésithérapeutes impliqués dans la prise en charge et le suivi de chaque sportif incluant un suivi et des décisions collégiales sur les points importants.

En outre, une réflexion a permis de clarifier le rôle clé du médecin coordinateur de l'Équipe de France, Jacky MAILLOT, au sein des collectifs qui sera chargé des missions suivantes :

- recrutement des médecins des Équipes de France ;
- coordination des stratégies médicales au sein de chaque collectif ;
- mise en place de staffs mensuels (réunions médicales) avec les médecins et les kinésithérapeutes référents de chaque collectif ;
- mise en place de staffs trimestriels avec l'ensemble des médecins et kinésithérapeutes de l'Équipe de France référents pour chaque décision médicale importante ;
- suivi du VTT avec le suivi individuel des athlètes Élites.

Le nouveau tableau des médecins et des kinésithérapeutes des collectifs est le suivant :

	Médecins	Kinésithérapeutes
Piste Endurance	Bertrand Thoribé	Damien Vedel
Piste sprint		Franck Liarçou
Route Élités Femmes	Gwénaëlle Madouas	Simon Beaufils
Route Élités Hommes	Thomas Thibault	
Route Espoirs Hommes		
Route Juniors Hommes	Mélanie Doutard	
VTT Élités	Jacky Maillot	Johan Pelleteret
VTT Espoirs	Alice Guyon	
BMX	Guillaume Bridon	

Pour information, Mélanie DOUTARD s'occupera également des Élités Femmes en collaboration avec Gwénaëlle MADOUAS.

Pour rappel, les médecins ne sont pas rémunérés dans le cadre du suivi annuel. Or, la rémunération est un gage de qualité. Aussi une réflexion a-t-elle été engagée sur ce sujet.

Christophe MANIN déclare que la DTN a effectué une demande auprès de l'ANS afin d'obtenir une valorisation supérieure de l'encadrement médical dans le cadre du contrat de performance durable et du contrat de la performance 2024. À ce jour, la Fédération n'a pas encore reçu de réponse quant à cette prise en charge. Quoiqu'il en soit, la DTN a intégré cette rémunération lors de la construction de son budget.

Éric MEINADIER aborde ensuite la situation sanitaire et annonce que le variant Omicron est désormais dominant (99,58 % des contaminations). Chez la plupart des personnes atteintes, il s'apparente à un simple rhume. À noter que le vaccin demeure particulièrement efficace contre ce variant, puisque le nombre d'entrées en soins critiques est très largement inférieur chez les personnes vaccinées (18,24 versus 125,51 pour les personnes non vaccinées au 23 janvier 2022).

2. Directeur technique national

Christophe MANIN relate les Championnats du monde de cyclo-cross 2022 qui se sont déroulés du 28 au 30 janvier 2022 à Fayetteville aux États-Unis. À l'issue de ces Championnats, le classement est le suivant :

- Lilou FABREGUE (Juniors Femmes) est arrivée sixième ;

- Antoine HUBY (U23) est arrivé onzième ;
- Hélène CLAUZEL (Élites Femmes) est arrivée huitième. La France termine deuxième nation sur cet événement et sur l'ensemble de la saison derrière les Pays-Bas ;
- Caroline MANI dont c'était la dernière sélection finit à la vingt-deuxième place ;
- chez les Juniors Hommes, Corentin LEQUET arrive quatrième, tandis que Louka LESUEUR finit à la dix-neuvième place ;
- chez les Espoirs Femmes, Line BURQUIER arrive à la quatrième place, et Amandine FOUQUENET à cinquième place. La France finit là aussi en deuxième place, juste derrière les Pays-Bas ;
- Clément VENTURINI (Élites Hommes) est arrivé en cinquième position, et Joshua DUBAU, quinzième.

En dépit de l'absence de médaille, les athlètes de Cyclo-cross ont réalisé une belle campagne sur les Championnats du monde.

Sylvain DUPLOYER confirme les belles performances des athlètes lors de ces Championnats du monde qui résultent du travail réalisé en amont par la DTN. Il salue par ailleurs la nette progression des Françaises dans cette discipline.

Christophe MANIN aborde ensuite le Projet de performance fédéral (PPF). Pour rappel, ce document-cadre qui concerne toutes les fédérations de haut nival et qui est un élément constitutif de toute demande de subvention auprès de l'ANS doit obligatoirement être validé par les instances fédérales concernées.

Le PPF communiqué aux membres du Bureau Exécutif comporte les éléments suivants :

- les bilans des Jeux olympiques et de l'olympiade, ainsi que les axes d'amélioration ;
- les objectifs en termes de transformation et de résultats concernant les Jeux olympiques Paris 2024 ;
- la stratégie fédérale.

Le Président indique que ce PPF est à la fois l'expression d'un travail concret et d'un travail administratif exigeant.

Yannick POUHEY fait valoir la qualité et l'intérêt indéniable de ce document.

S'agissant du rassemblement de l'Équipe de France olympique qui sera organisé et qui concerne toutes les disciplines, il suggère que les membres du Bureau Exécutif soient présents afin qu'ils puissent apporter tout leur soutien aux athlètes.

Le Président souscrit entièrement à cette proposition porteuse d'une très belle symbolique.

Christophe MANIN confirme que cette initiative sera fortement appréciée par les athlètes.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif le Projet de performance fédéral proposé par Christophe MANIN.

Le Projet de performance fédéral est approuvé à l'unanimité par les Élus du Bureau Exécutif.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Patrick CLUZAUD annonce que le plan d'action marketing qu'il exposera avec Ludivine DESMONTS-MORNET a été établi en cohérence avec celui de la communication [et le plan fédéral 2021-2024, Tous en selle pour 2024](#). Il souligne que les actions ont été planifiées sur toute la durée de l'olympiade et qu'elles seront corrélées aux moyens financiers.

Il procède à la présentation de ce plan et énonce les différents éléments afférents.

La vision stratégique de la FFC :

- développer la pratique du vélo et augmenter le nombre de licenciés et de pratiquants ;
- fidéliser et développer les partenariats, notamment au travers des événements fédéraux (amélioration de l'expérience client) ;
- transformer le modèle économique de la FFC et de ses clubs en renforçant notamment les offres, les produits existants, et en en créant de nouveaux.

Les quatre cibles prioritaires :

- les pratiquants Loisirs et Performance ;
- les entreprises et les collectivités ;
- les licenciés ;
- les clubs et les organisateurs.

Les partis pris de la FFC pour 2022 :

- continuer à faire évoluer le positionnement de la Fédération pour s'adresser à l'ensemble des cibles et des communautés ayant un intérêt pour le vélo ;
- accentuer la digitalisation des produits de la FFC.

Le positionnement de la FFC :

- positionner la FFC comme l'acteur associatif incontournable du cyclisme pour une France à vélo en faisant valoir son expertise, délivrer des conseils et des formations.

Les produits FFC :

- travailler sur les licences, notamment sur les pratiquants Loisirs et performance et sur les licenciés afin de leur apporter des services (avantages partenaires, accès compétitions).

Les enjeux pour 2022 sont :

- améliorer les contenus et le parcours client de l'offre licence pour fidéliser et attirer de nouveaux pratiquants ;
- tester les possibilités de distribution par un tiers (Sports'N Connect).

La mobilité (Remise en selle, Savoir rouler à vélo, formation des formateurs) :

- les cibles : les collectivités, les entreprises et les clubs ;
- les objectifs de l'offre : former les adultes et les enfants à la bonne pratique du vélo au quotidien.

Les enjeux pour 2022 sont les suivants :

- devenir un acteur central de la mobilité à vélo ;
- être en capacité de répondre à toutes les demandes ;
- augmenter le chiffre d'affaires généré pour la FFC et pour les clubs.

L'offre vélo santé et mobile santé :

- les cibles : les collectivités, les entreprises, les clubs, les comités ;
- les objectifs de l'offre : rendre accessible la pratique à des publics âgés ou avec des pathologies chroniques pour éviter la perte d'autonomie et proposer à des publics avec des besoins particuliers une offre de vélo adaptée.

Pour 2022, les enjeux sont :

- la promotion de l'offre auprès des clubs et des comités ;
- l'augmentation du chiffre d'affaires pour la FFC et les clubs.

La plateforme digitale Sports'N Connect :

- les cibles : les pratiquants Loisirs et Performance, les clubs, les organisateurs et les utilisateurs ;
- les objectifs de l'offre : Proposer un outil gratuit pour faciliter la gestion de l'organisateur de stages ou de séances d'entraînement pour animer la communauté du club, et des organisateurs de cyclosporives.

Les enjeux pour 2022 :

- promouvoir l'outil auprès des clubs et organisateurs ;

- vendre les stages de la DTN ;
- élargir la base des utilisateurs et disposer de nouvelles data.

Les équipements (sites cycloports, sites VTT et Gravel, modules Savoir rouler à vélo) :

- les cibles : les collectivités et les clubs ;
- les objectifs de l'offre : valoriser les territoires (traçage et balisage de parcours) et développer la pratique.

Les enjeux pour 2022 sont :

- apporter d'autres services (Parc mobi'ludique, label Gravel) ;
- déménager le centre logistique et mettre en place la Maison Vélo Santé.

Le merchandising FFC :

- les cibles : les licenciés, les pratiquants et les fans ;
- les objectifs de l'offre : dynamiser l'image de la FFC en s'adressant à l'ensemble des communautés vélos avec différentes gammes de produits.

Les enjeux 2022 :

- accroître la notoriété du site e-commerce ;
- décliner la marque *Peloton* ;
- développer les ventes.

Ludivine DESMONTS-MORNET explicite que les produits techniques vendus sur la boutique en ligne rencontrent un véritable attrait auprès des clients. Ils constituent la très grande majorité des ventes.

Yannick POUHEY souhaite savoir s'il est possible d'envoyer un email aux licenciés quelques jours avant leur anniversaire pour leur rappeler la possibilité de commander des produits sur le site e-commerce de la Fédération.

Fabien RAFFOUX répond que ce type de message personnalisé est possible uniquement si les licenciés ont accepté lors de leur inscription de recevoir des offres de la FFC.

Ludivine DESMONTS-MORNET juge cette proposition pertinente.

Patrick CLUZAUD poursuit la présentation des actions du plan marketing.

Les événements (Championnats du monde 2022, Championnats de France, Tricolore, Trophée de France, Trophée Label d'Or) :

- les cibles : les collectivités, les spectateurs, les entreprises et les athlètes ;

- les objectifs de l'offre : accroître la notoriété et l'attractivité de la collectivité ; renforcer l'image d'expert événementiel de la FFC dans le but de générer des revenus.

Les enjeux 2022 :

- améliorer l'expérience client, la médiatisation des événements et leur vente ;
- créer des offres spécifiques pour les événements (Hospitalités, VIP, animations, etc.)

Les droits marketing et les partenariats :

- les cibles : les entreprises ;
- les objectifs de l'offre : financer les projets de développement fédéraux et les événements majeurs de la Fédération.

Les enjeux pour 2022 :

- fidéliser les partenaires actuels et en recruter de nouveaux : les discussions se poursuivent et devraient aboutir très prochainement.
- développer de nouveaux produits commerciaux.

Les ambassadrices FFC :

- les cibles : les pratiquantes Loisirs et Performance ;
- l'objectif de l'offre : promouvoir la pratique féminine et la mixité.

Les enjeux 2022 :

- accélérer la notoriété des ambassadrices ;
- trouver un partenaire pour le cyclisme féminin, en complément de la FDJ.

Ludivine DESMONTS-MORNET détaille le plan d'action marketing qui s'articule autour de quatre axes :

- axe communication/digitalisation ;
- axe événementiel ;
- axe commercial ;
- axe influence.

Axe communication : digitalisation de la FFC :

- refonte du site Internet à destination du grand public ;
- création et animation de communautés spécifiques à chaque type de pratique sur les réseaux sociaux ;
- lancement d'une plateforme VOD à destination des fans avec notamment la diffusion des événements nationaux non diffusés à la télévision ;

- lancement d'un outil CRM permettant de consolider nos bases de données et de mener des campagnes marketing ciblées ;
- conception d'une plateforme de services dédiée aux cycloportifs (*Vélo bleu*) ;
- incarner le Savoir rouler à vélo et en faire un programme de recrutement pour les écoles de cyclisme ;
- valoriser les clubs engagés sur le cyclisme santé avec par exemple l'organisation d'une *best practice* à l'instar de celle mise en place dans le département des Yvelines ;
- élaboration d'un outil Intranet spécifique pour les comités et les clubs ;
- développer des kits de communication prêts à l'emploi tels que des brochures, des affiches, etc.

Axe événement : promouvoir et animer les événements fédéraux :

- développer l'expérience client sur les événements fédéraux (identité graphique, hospitalité, etc.) ;
- lancer et animer des opérations de communication et de marketing autour de France Terre de Vélo 2022 ;
- développer des partenariats stratégiques (recherche de prestataires ou d'experts événementiels).

Axe commercial : recruter de nouveaux « clients » ou partenaires :

- lancer un business club FFC ;
- amorcer la phase de recrutement des clubs sur Sports'N Connect ;
- créer le rendez-vous annuel des partenaires FFC pour valoriser les synergies ;
- porter la parole de la FFC sur la mobilité et mieux relayer l'offre avec la création d'un kit commercial ;
- commander une étude sur les retombées médias pour attirer de nouveaux partenaires ;
- lancer des campagnes de publicité digitale (mobilité, santé, cyclosportive)
- développer l'offre-produit de la boutique et augmenter le trafic avec notamment le lancement de la gamme technique *Peloton* au second semestre 2022 ;
- trouver de nouveaux partenaires sur la thématique jeunesse ;
- promouvoir la féminisation de la pratique cycliste (promotion de la Coupe de France Élite FDJ ; communication sur les métiers au féminin et sur les ambassadrices)

Axe influence : développer l'influence de la FFC

- appuyer le Président et la DTN pour occuper un rôle leader dans Génération Vélo, financé par les certificats d'économie d'énergie (CEE) ;
- intégrer la FFC dans EKODEV pour les sujets relatifs à la mobilité ;
- développer des partenariats stratégiques ;
- s'associer à des influenceurs pour accroître les offres FFC ;
- améliorer la présence et l'activité des Élus sur les réseaux sociaux.

Yannick POUHEY revient sur la création d'un rendez-vous des partenaires de la FFC et émet l'idée de prendre appui sur l'un des trois Championnats du monde qui auront lieu en 2022 et dont le potentiel en termes d'image est extrêmement fort.

Ludivine DESMONTS-MORNET indique qu'il s'agit d'une proposition pertinente qui pourra être approfondie.

Patrick CLUZAUD souscrit également à cette idée.

Le Président remercie Ludivine DESMONTS-MORNET et Patrick CLUZAUD pour leur présentation.

Ludivine DESMONTS-MORNET évoque le lancement de la candidature de la Fédération et de la région Haute-Savoie pour l'organisation des Championnats du monde 2027 et expose le bilan comme suit :

- une vidéo et une affiche ont été réalisées ;
- 5 000 vues ont été générées en direct sur les réseaux sociaux de la FFC ;
- 15 journalistes étaient présents (presse nationale et régionale) ;
- de nombreuses personnalités régionales et appartenant à l'univers du vélo étaient également présentes ;
- cet événement a été fortement relayé sur les réseaux sociaux du département et de la région, et aussi par les sportifs présents ;
- *L'Équipe* a consacré une page dans son édition datée du 7 février 2022 à ce lancement, lequel a été très largement repris dans les médias.

À noter que toutes les retombées ont été très positives. Eu égard au succès de ce lancement et à l'ambiance très constructive qui a prévalu en amont de cet événement, il est fort probable que la qualité de la collaboration entre la Fédération et la région Haute-Savoie perdure si cette candidature était retenue.

Le Président adresse tous ses remerciements aux jeunes sportifs qui se sont mobilisés pour cet événement, ainsi qu'à Bernard HINAULT, parrain désigné par la région.

Gilles DA COSTA témoigne du fort dynamisme des équipes impliquées dans le lancement de la candidature pour l'organisation des Championnats du monde 2027, ainsi que du lien étroit qui s'est tissé entre la région Haute-Savoie et la FFC, lien qui résulte indéniablement de la relation particulièrement forte du Président CALLOT avec les élus locaux et des différentes actions mises en œuvre par la FFC. Cet événement a représenté un temps d'émotion important partagé entre les différents acteurs présents.

Le Président remercie Gilles DA COSTA pour ce précieux témoignage.

Il tient à rappeler que tous les événements internationaux (Coupes du Monde, Championnats d'Europe, etc.) doivent obligatoirement transiter par la Fédération, sans quoi les potentiels candidats ne pourront plus les organiser.

VI. COMMISSIONS

1. BMX

Sylvain DUPLOYER énonce les demandes de labellisation reçues par la Commission nationale comme suit :

Division nationale 1

<i>Comité Régional</i>	<i>Clubs</i>	<i>Ententes</i>
Auvergne - Rhône - Alpes	Lempdes BMX Auvergne	
Auvergne - Rhône - Alpes	Saint-Etienne BMX Wiawis	
Centre Val de Loire	DN BMX Club Joué Lès Tours	
Pays de la Loire		Pays de la Loire BMX
Nouvelle Aquitaine	Stade Bordelais BMX	
Sud - Provence - Alpes Côte d'Azur		Union BMX Vaucluse

Division nationale 2

<i>Comité Régional</i>	<i>Clubs</i>	<i>Ententes</i>
Auvergne - Rhône - Alpes	Courmon D'Auvergne	
Auvergne - Rhône - Alpes	DN Dardilly BMX *	
Auvergne - Rhône - Alpes	DN Montmélian Savoie BMX	
Auvergne - Rhône - Alpes		DN USPR BMX Fly Racing
Auvergne - Rhône - Alpes	DN2 Sport Rad Chabeuil *	
Auvergne - Rhône - Alpes	Gerzat La Nicoise BMX *	
Bourgogne - Franche Comté		DN BMX Dijon Côte d'or en Bourgogne
Bretagne	BMX Trégueux Côtes d'Armor *	
Centre Val de Loire		DN BMX Centre Val de Loire
Hauts de France	Go Sport Roubaix Lille Métropole	
Ile de France	DN 2 BmxSucy94 Prostart *	
Ile de France	St Michel - Auber93	
Ile de France		Union BMX 95
Normandie	Bolbec 4NIX BMX	
Occitanie	DN Envol Ice Fast Frontignan	
Sud - Provence - Alpes Côte d'Azur	BMX Les Pennes Mirabeau *	

* Structures soumises à des pénalités pour cause de dossier incomplet au-delà du 3 décembre 2021, date limite pour le dépôt des demandes.

Équipes Avenir

<i>Comité Régional</i>	<i>Clubs</i>	<i>Ententes</i>
Auvergne - Rhône - Alpes	Espoir BMX Dardilly *	
Nouvelle Aquitaine		Equipe Avenir Nouvelle Aquitaine
Nouvelle Aquitaine	Equipe Avenir Stade Bordelais	
Pays de la Loire		Pays de la Loire *
Sud - Provence - Alpes Côte d'Azur		Union BMX Vaucluse

* Structures soumises à des pénalités pour cause de dossier incomplet au-delà du 3 décembre 2021, date limite pour le dépôt des demandes.

Le Président soumet au vote du Bureau exécutif les demandes de labellisation proposées par la Commission nationale BMX.

Les demandes de labellisations sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

2. VII

Éric JACOTÉ annonce que la Commission nationale souhaite ajouter une catégorie Masters Hommes et Femmes à partir de 50 ans aux Championnats de France VTTAE XC et ENDURO.

Le texte proposé est le suivant :

« 2 — PARTICIPATION

Les Championnats de France VTTAE Élite sont ouverts :

Pour la course Homme :

- *aux compétiteurs français titulaires d'une licence FFC de tous les types, sauf Jeunes, Juniors, Pass'Loisir et Pass'Urbain.*

Pour la course Femme :

- *aux compétitrices françaises titulaires d'une licence FFC de tous les types, sauf Jeunes, Juniors, Pass'Loisir et Pass'Urbain.*

Les Championnats de France VTTAE Masters sont ouverts :

L'épreuve est ouverte à tous les coureurs Hommes et Femmes français âgés de 50 ans et plus, titulaires d'une licence à l'année souscrite auprès de la Fédération Française de Cyclisme ou d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale autorisant la pratique de la compétition (y compris les Pass'Cyclisme et la licence Nature) à l'exception :

- 1. des coureurs qui, durant la saison en cours ayant débuté au 1^{er} janvier, ont marqué 1 ou plusieurs points UCI au ranking Elite XCO/XCM ou Gravity ;*
- 2. des coureurs ayant été membre, durant l'année en cours, d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI*

3 — CATÉGORIES D'AGE

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

Championnats de France Élite :

- *Homme : à partir de la catégorie Espoir, soit 19 ans dans l'année.*
- *Femme : à partir de la catégorie Espoir, soit 19 ans dans l'année.*

Championnats de France Masters :

- *Homme : à partir 50 ans dans l'année.*
- *Femme : à partir 50 ans dans l'année. »*

Le Président met aux voix la proposition de la Commission nationale VTT concernant l'ajout d'une catégorie Masters Hommes et Femmes à partir de 50 ans aux Championnats de France VTTAE XC et ENDURO.

La proposition est validée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif. Elle sera soumise au prochain Conseil Fédéral.

Éric JACOTÉ rappelle que la labellisation de certaines structures n'avait pu être effectuée lors du Bureau Exécutif du mois de janvier en raison d'éléments manquants. Aussi est-il proposé de valider ces labellisations ce jour. Ces structures sont :

Teams National 1 :

- HORIZON MONTLUÇON (Auvergne-Rhône-Alpes).

Teams National 3 :

- LE MANS SARTHE VÉLO (Pays de la Loire).
- VC ÉVRON COETMIEUX (Bretagne).

Marque Cross-Country :

- VELCAN MTB PRO TEAM (Grand Est).

Marque XC Marathon :

- HASE VÉLOTOP (Grand Est).

Marque Descente :

- COMMENCAL (Occitanie).

Le Président soumet au vote du Bureau exécutif les demandes de labellisation proposées par la Commission nationale VTT.

Les demandes de labellisations sont approuvées à l'unanimité par les membres du Bureau exécutif.

3. Piste

Yannick POUHEY annonce que la Commission nationale souhaite que le programme sportif de la Coupe de France Juniors Piste soit modifié en conformité avec les nouveaux besoins de la discipline et que l'épreuve dans sa globalité se déroule sur deux jours, compte tenu des épreuves qualificatives nécessaires faisant suite à la possibilité d'intégrer notamment une équipe du pôle ultramarin.

Le texte proposé est le suivant :

« PARTICIPATION

La Coupe de France Juniors Piste se déroule sur 2 jours avec les épreuves suivantes pour la catégorie Juniors Hommes par équipe de 3 ou 4 coureurs par sélection régionale.

Ces 4 coureurs doivent participer au maximum à 4 épreuves.

Les équipes incomplètes doivent respecter cette règle.

Chaque sélection régionale représentée de 3 coureurs devra à minima être représentée sur chaque épreuve de la Coupe de France Juniors Piste.

De plus, une sélection du Comité départemental du lieu d'organisation pourra être autorisée selon les places disponibles.

ÉPREUVES

- *Poursuite par Équipes*
- *Élimination*
- *Course aux Points*
- *Scratch*
- *Américaine*
- *Course Tempo*
- *Vitesse*
- *500 m Départ arrêté. »*

Le Président met aux voix la proposition de la Commission nationale visant à modifier le programme sportif de Coupe de France Juniors Piste.

La proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUÉY déclare que la Commission nationale souhaite faire progresser les jeunes Femmes sur Piste. Pour ce faire, elle propose que la Coupe de France Juniors Piste soit aussi déclinée pour les Juniors Femmes dans des conditions réglementaires similaires. Cette proposition fait suite à une demande émise lors d'une réunion avec les référents Piste de chaque Comité Régional.

Ainsi le texte réglementaire serait le suivant :

« *COUPE DE FRANCE JUNIORS FEMMES PISTE :*

PARTICIPATION

La participation à la Coupe de France Juniors Femmes Piste se fait sans quotas (minimum ou maximum) selon une sélection régionale.

Les comités régionaux ne participant pas à cette épreuve ne pourront engager de coureuses Juniors Femmes aux Championnats de France Piste 2022 (en dehors des Comités Régionaux Corse et ultramarins).

Ces épreuves sont ouvertes à la catégorie Femmes Juniors. Les cadettes surclassées par la DTN, sont acceptées.

PORT DU MAILLOT

Les coureuses devront porter le maillot de leur sélection.

PROTOCOLES

Un classement individuel sera réalisé.

ÉPREUVES :

- *500 m Départ arrêté*
- *Vitesse individuelle*
- *Élimination*
- *Course aux Points*
- *Scratch*
- *Américaine*

CLASSEMENT

Le classement individuel de la Coupe de France Juniors Femmes Piste est établi par l'addition des points acquis à la place réelle par les coureuses en sélection régionale suivant le barème de points spécifique ci-dessous.

La coureuse ayant acquis le plus grand nombre de points est déclarée vainqueur de la Coupe de France Juniors Femmes Piste.

*Pour l'américaine, chaque coureuse individuelle marque le nombre de points indiqués au barème ci-contre.

En cas d'égalité de points, il est pris en compte le plus grand nombre de meilleures places obtenues aux différents classements sur l'ensemble des épreuves pour déterminer la place de la coureuse dans le classement général individuel.

En cas de seconde égalité, il est donné une priorité aux épreuves individuelles (avant les épreuves par équipes) et en dernier recours, à la dernière épreuve disputée. »

Places	500m Départ Arrêté	Vitesse	Élimination	Course aux Points	Scratch	Américaine
1	20	20	20	20	20	20
2	19	19	19	19	19	19
3	18	18	18	18	18	18
4	17	17	17	17	17	17
5	16	16	16	16	16	16
6	15	15	15	15	15	15
7	14	14	14	14	14	14
8	13	13	13	13	13	13
9	12	12	12	12	12	12
10	11	11	11	11	11	11
11	10	10	10	10	10	10
12	9	9	9	9	9	9
13	8	8	8	8	8	8
14	7	7	7	7	7	7
15	6	6	6	6	6	6
16	5	5	5	5	5	5
17	4	4	4	4	4	4
18	3	3	3	3	3	3
19	2	2	2	2	2	2
20	1	1	1	1	1	1

Le Président soumet au vote la proposition de la Commission nationale visant à créer une Coupe de France Juniors Femmes Piste.

La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Yannick POUÉY indique que la Commission nationale Piste souhaite que cette nouvelle réglementation ainsi que la Coupe de France Juniors Femmes puissent être lancées dès 2022.

Un échange intervient entre les membres du Bureau Exécutif à l'issue duquel le Président propose que ce projet soit lancé dans un cadre plus ouvert et moins contraignant pour les Comités régionaux, et détaché de la sélection du Championnat de France. Une concertation relative au projet final interviendra avec les présidents de régions en vue d'un lancement en 2023. À l'issue de cette concertation, la version pour 2023 sera soumise au vote du Bureau Exécutif et au Conseil Fédéral du mois de juin.

4. Route

Marc TILLY déclare qu'un groupe de travail mène actuellement une réflexion sur la participation des coureurs français appartenant aux équipes continentales françaises et étrangères.

Yannick POUHEY explicite que ce groupe de travail s'attèle à améliorer la lisibilité de la réglementation actuelle, voire d'affiner la réglementation afférente en redéfinissant certains principes.

En effet, pour rappel, les licenciés 1^{re} catégorie (2ème/3ème catégorie parfois) appartenant à des structures continentales étrangères sont considérés comme des sportifs Amateurs pour la FFC, dans la mesure où ces structures ne sont pas rattachées pas à la LNC. Par voie de conséquence, il importe de déterminer à quel type de courses ces coureurs peuvent participer.

Par ailleurs, les équipes UCI de Cyclo-cross ont la possibilité de participer à certaines épreuves du calendrier international Route. Dès lors, il convient de s'interroger sur la position de ces licenciés 4^{re} catégorie par rapport aux calendriers fédéral et régional. Un débat s'engage à l'issue duquel le Président invite le groupe de travail à présenter les résultats de sa réflexion au cours d'un prochain Bureau Exécutif.

5. Jeunesse

Marie-Françoise POTEREAU relate le projet de la Commission nationale Jeunesse visant à organiser des rencontres entre les écoles françaises de cyclisme et les équipes de France.

L'objectif de ce projet est de valoriser les écoles de cyclisme auxquelles la Fédération attribue des labels et de les challenger afin qu'elles montent en puissance. À noter que cette demande émane de la DTN qui souhaite que les sportifs transmettent leur passion aux jeunes.

La Commission nationale propose d'organiser des rencontres entre ces clubs labellisés et les équipes de France de France dans le cadre des stages ou des Championnats du monde. Ces différentes séquences seraient préparées et balisées en amont avec chaque entraîneur national concerné. Le service communication serait également impliqué dans ce projet afin de mettre en avant ces rencontres et de traduire le soutien apporté aux sportifs de haut niveau.

Le planning étudié est le suivant :

- 2022 : année test destinée à initier le projet ;
- 2023 : montée en puissance du projet avec des rencontres dans toutes les filières olympiques ;
- 2024 : construction de la stratégie concernant le soutien à l'équipe de France olympique.

Éric JACOTÉ adhère au projet proposé par la Commission nationale Jeunesse. Il s'enquiert des modalités de sélection pour les écoles.

Marie-Françoise POTEREAU spécifie que ce projet s'adresse uniquement aux écoles labellisées. Un travail est en cours concernant la définition précise des critères complémentaires.

Sylvain DUPLOYER note que l'organisation des rencontres avec les athlètes lors des Championnats du monde est pour le moins compliquée, et qu'il serait souhaitable de les mettre en place durant les Championnats de France.

Yannick POUÉY partage cette considération. Il est essentiel d'approfondir ce sujet au regard des nombreuses contraintes liées à de tels événements.

Marie-Françoise POTEREAU fait valoir que de nombreuses disciplines, telles que le rugby et le handball, invitent leurs jeunes à des Coupes du Monde. Toutefois, elle entend la nécessité d'approfondir cette proposition.

Le Président juge qu'il est en effet primordial d'édicter précisément les règles associées à la sélection des écoles pour assister aux compétitions. Lesdites règles doivent être claires, transparentes et éthiques. Les stades qui accueillent les événements cyclistes étant de taille assez limitée, il est évident que les stages seront mieux adaptés pour recevoir un plus grand nombre de jeunes, d'autant que les athlètes seront également plus disponibles.

Éric JACOTÉ signale que les sportifs demeurent extrêmement concentrés sur leur performance lors des Championnats du monde. Dès lors, il n'est pas envisageable de les solliciter.

Sylvain DUPLOYER confirme que les athlètes sont totalement dans leur bulle durant ces événements et qu'ils ne seront pas disponibles pour rencontrer des jeunes.

Le Président ajoute que les Championnats du monde en France ne sont pas annuels. De fait, il est difficile de créer une récurrence sur ces compétitions.

Ludivine DESMONTS-MORNET suggère la création d'une journée entièrement dédiée aux rencontres qui aurait lieu au vélodrome. Les sportifs pourraient ainsi se consacrer aux échanges avec les jeunes et leur transmettre leur passion.

À l'issue d'un échange entre les membres du Bureau Exécutif, la Commission nationale Jeunesse et la DTN sont invitées à poursuivre leur réflexion sur ce projet en privilégiant les rencontres entre jeunes et athlètes lors des stages et lors des Championnats de France. Il conviendra également de définir précisément les critères de sélection.

VII. FINANCES

Gilles DA COSTA aborde le sujet relatif à l'intéressement des clubs et indique que des ajustements sont en cours concernant le montant pour l'année 2021 à la suite de réclamations émanant de quelques clubs concernant les catégories. La stabilisation interviendra dans les semaines à venir.

S'agissant de l'année 2022, le Trésorier général propose d'apporter des précisions quant à ce dispositif, lequel doit être simple, lisible et budgétairement soutenable.

Ainsi il est spécifié que les catégories concernées sont les licences Jeunes (prélicenciés, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets) qui représentent environ 40 000 licences.

Les licences Baby Vélo et Juniors, ainsi que les licences temporaires sont exclues de ce dispositif.

D'autre part, pour être incitatif, l'intéressement doit être significatif. En conséquence, la proposition financière est la suivante :

- augmentation au sein du club, comprise entre 5 et 9 licences jeunes : 100 euros ;
- augmentation au sein du club comprise entre 10 et 14 licences jeunes : 200 euros ;
- augmentation au sein du club comprise entre 15 et 19 licences jeunes : 300 euros ;
- et ainsi de suite : soit 100 euros par tranche de 5 licences supplémentaires.

La comptabilisation de l'augmentation se ferait pour les licences 2022 par rapport aux licences souscrites en 2021 par comparaison entre les effectifs licenciés au 31 août 2022 par rapport aux effectifs licenciés au 31 août 2021 sur les catégories concernées.

L'enveloppe consacrée à cette mesure est limitée à 200 000 euros, ce qui représente un équivalent de 2 000 tranches d'augmentation de 100 euros.

Le Président déclare que l'objectif majeur de ces mesures est de motiver autant que possible les clubs.

Il met aux voix les propositions du Trésorier général ayant trait aux catégories éligibles à l'intéressement et au système de comptabilisation de l'augmentation des licences pour l'année 2022.

Les propositions émises par le Trésorier général sont validées à l'unanimité par les membres du Bureau Exécutif.

Gilles DA COSTA expose ensuite les budgets des différentes commissions dont le montant total s'établit à 100 900 euros pour 2022.

Il est précisé que le budget de la Commission Cyclisme au féminin sera affiné au regard du projet « Tous en selle 2024 ».

S'agissant de la Commission Cyclisme en salle, les déplacements sur les compétitions sont pris en charge par la DTN.

Le Président déclare qu'il est essentiel de définir une politique fédérale concernant l'accompagnement financier lors des compétitions internationales des disciplines n'entrant pas dans la catégorie des disciplines olympiques ou de haut niveau.

Face à la multiplication de ces disciplines, auxquelles participent des athlètes français, il importe que la DTN travaille à une nouvelle grille de lecture harmonisée, transparente et équitable concernant l'accompagnement fédéral.

Christophe MANIN indique qu'il proposera ladite grille lors d'un prochain Bureau Exécutif.

Gilles DA COSTA évoque les locaux de Montry et annonce que l'Établissement public d'aménagement EpaFrance a renouvelé son souhait de les acquérir et de valider la convention d'occupation précaire (de deux à quatre ans) négociée à l'été 2021.

Quant à la communauté d'agglomérations de Val d'Europe qui avait fait jouer son droit de préemption, elle n'a ni donné suite à ce dossier ni renoncé officiellement à cette préemption.

Christophe LAVERGNE indique que face à cette situation, il est impératif que la Fédération sécurise juridiquement sa position, ainsi que la viabilité de l'acte authentique à venir auprès de ses conseils.

Le Président confirme la nécessité d'organiser un rendez-vous avec la notaire en charge de ce dossier dans les meilleurs délais.

Gilles DA COSTA annonce que la tarification 2022 des épreuves nationales sera faite sur la base des tarifs liés aux conventions dédiées élaborées au sein de la DAS eu égard à la complexité due aux nombreux cas de figure existants. La tarification sera revue pour l'année 2023.

Le Président juge cette décision pertinente : la transposition des règles définies qui particulièrement complexe nécessite du temps. La proposition de tarification pour l'année 2023 sera faite en juillet.

VIII. POINT PARIS 2024

Marie-Françoise POTEREAU déclare qu'une présentation sera effectuée lors du Congrès fédéral, notamment en ce qui concerne le processus d'engagement des volontaires.

Une visioconférence sera animée par Ludivine DESMONTS-MORNET le jeudi 10 février 2022 afin d'expliquer les règles relatives à l'utilisation de la marque Paris 2024 (logo, documents, etc.).

Une présentation aux fédérations sportives sera organisée le 8 mars 2022 autour du label « Terre de Jeux » pour les inciter à entrer dans ce dispositif.

IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution les épreuves pour 2022 et 2023 :

2022

Route

Trophée Label d'Or

- La Mirabelle Cyclo, le 29 mai 2022.

- Granfondo la Vençoise, le 15 mai 2022.
- La Pyrénéenne, le 3 juillet 2022.

VTT

Coupe de France XC

- Marseille, du 18 au 20 mars 2022.

Coupe de France Trial

- Saint-Gervais, les 14 et 15 mai 2022 (changement de date).

Championnats de France Enduro + VTTAE Enduro

- Accous, les 7 et 8 mai 2022.

Cyclisme urbain

Coupe de France BMX Freestyle Park

- Thonon, du 12 au 14 août 2022.

Polo Vélo

Championnats de France

- Duclair, le 18 juin 2022.

2023

BMX

Coupe de France

- Cournon, date à confirmer.
- Limoges, date à confirmer.
- Vesoul, date à confirmer.
- Troyes, date à confirmer.

Challenge France Nord-Est

- Strasbourg, date à confirmer.
- Champey, date à confirmer.

Challenge France Sud-Est

- Les Pennes Mirabeau, date à confirmer.

- Lempdes, date à confirmer.
- Montmélian, date à confirmer.

Challenge France Nord-Ouest

- Nogent-le-Roi, date à confirmer.
- Vire, date à confirmer.

Championnats de France et Challenge national

- Avensan, date à confirmer.

Cyclo-cross

Coupe de France 2022-2023

- Nommay, les 22 et 23 octobre 2022 (sous réserve de réception du contrat signé par toutes les parties).
- Troyes, les 3 et 4 décembre 2022.

Championnats de France Masters 2022-2023

- Quelneuc, le 18 décembre 2022 (sous réserve de réception du contrat signé par toutes les parties).

Les attributions 2022 et 2023 sont approuvées à l'unanimité par les Élus du Bureau exécutif.

X. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUÉY aborde la question de l'attribution des titres lors des Championnats de France Masters.

Chaque discipline possédant ses propres règles établies selon le nombre de participants ou de participantes, il s'interroge sur la pertinence d'harmoniser les conditions de participation afin d'attribuer des récompenses identiques pour toutes les disciplines.

Un débat s'engage entre les participants à l'issue duquel il est décidé que chaque commission sportive gère les conditions de participation aux Championnats de France Masters en fonction de ses effectifs.

Yannick POUÉY aborde ensuite les conventions en vigueur entre la FFC et les Championnats de France corporatifs et fait part d'un courrier envoyé au Président par un Champion de France corporatiste se plaignant de ne pas pouvoir porter le maillot associé à son titre lors de certaines épreuves fédérales, comme celles du Pass' Cyclisme.

Le Président fait valoir que cette possibilité serait cohérente avec la logique de développement fédéral mise en œuvre, dans la mesure où elle pourrait amener des licenciés vers la Fédération.

Sylvain DUPLOYER attire l'attention sur la nécessité d'avoir un maillot différent de celui de Champion de France.

Le dossier doit être encore développé avant une prise de décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 10

La prochaine réunion est prévue le jeudi 17 mars 2022.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY